



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE St MATHIEU DE TREVIER'S

JEUDI 15 AVRIL 2021 - 19H00

Séance n°2021/04

L'An Deux Mille Vingt et Un

et le **quinzième** jour du mois d'**avril** à **19h00**

à Saint Mathieu de Trévières le Conseil Municipal de la Commune, convoqué le **neuf avril** s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Jérôme LOPEZ, Maire.**

Membres présents :

M. Jérôme LOPEZ, Maire.

Mme Patricia COSTERASTE, M. Patrick COMBERNOUX, Mme Palma PERRONE VASSALO, Adjoint au Maire.

Mme Géraldine LEFEVRE, Mme Sophie GUIGNARD, Mme Nicole MAZOT, M. Christian GRAMMATICO, M. Lionel TROCELLIER, Conseillers Municipaux.

Membres représentés :

M. Jean-Marc SOUCHE donne pouvoir à M. Jérôme LOPEZ ;

Mme Christine OUDOM donne pouvoir à M. Jérôme LOPEZ ;

M. Luc MOREAU donne pouvoir à Mme Patricia COSTERASTE ;

Mme Gwendoline ATTIA DESJOURS donne pouvoir à Mme Patricia COSTERASTE ;

M. Stéphane GOULLIER donne pouvoir à M. Patrick COMBERNOUX ;

M. Antoine FLORIS donne pouvoir à M. Patrick COMBERNOUX ;

M. Alain GIBAUD donne pouvoir à Mme Palma PERRONE VASSALO ;

Mme Marguerite BERARD donne pouvoir à Mme Palma PERRONE VASSALO ;

M. Thibaud LE NEUDER donne pouvoir à Mme Géraldine LEFEVRE ;

Mme Vanessa DURIEUX donne pouvoir à Mme Sophie GUIGNARD ;

M. Rémi GERBAUD donne pouvoir à Mme Géraldine LEFEVRE.

Mme Kelly BEST donne pouvoir à Mme Sophie GUIGNARD ;

M. Nicolas GASTAL donne pouvoir à Mme Nicole MAZOT ;

M. Thibaut MARTINEZ donne pouvoir à Mme Nicole MAZOT ;

Mme Isabelle POULAIN donne pouvoir à M. Lionel TROCELLIER ;

M. Patrice ROBERT donne pouvoir à M. Christian GRAMMATICO ;

Mme Maguelone LANAU ALBOUY donne pouvoir à M. Lionel TROCELLIER ;

Mme Magalie BARTHEZ donne pouvoir à M. Christian GRAMMATICO.

Secrétaire de séance :

Mme Sophie GUIGNARD.

Etaient également présents :

M. Pierre-Emmanuel ODE, Directeur Général des Services ;

M. Thierry RUIZ, responsable pôle urbanisme et travaux ;

2021/04-00 Désignation d'un secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T., à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil municipal : Mme Sophie GUIGNARD a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

<p>■ VOTE : <i>Votants : 27</i> <i>Pour : 27</i> <i>Contre : 0</i> <i>Abstentions : 0</i> VOTE A L'UNANIMITE</p>
--

2021/04-01 Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux de 22 décembre 2020 et 18 mars 2021

<p>■ VOTE : <i>Votants : 27</i> <i>Pour : 27</i> <i>Contre : 0</i> <i>Abstentions : 0</i> VOTE A L'UNANIMITE</p>
--

2021/04-02 Décisions du Maire prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

D.I.A. (DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER)

† **Rapporteur : M. Patrick COMBERNOUX**
† **Rapport informatif**

- ✓ DIA n°21M0009 – terrain/maison – 10 rue des Claparèdes – cadastré AP128 AP129 AP130 AP131 AP132 AP133
- ✓ DIA n°21M0013 – terrain – Le Clos des Calines lot.9 – cadastré AK395
- ✓ DIA n°21M0014 – terrain/maison – 10 rue Hector Berlioz – cadastré AN85
- ✓ DIA n°21M0015 – terrain/maison – 10 rue Maurice Ravel – cadastré AN125
- ✓ DIA n°21M0016 – terrain – Le Clos des Calines lot.4 – cadastré AK388
- ✓ DIA n°21M0017 – terrain/maison – 15 Avenue Guillaume Pellicier – cadastré AK174
- ✓ DIA n°21M0018 – appartement – 140 rue des Avants – cadastré AK229
- ✓ DIA n°21M0019 – terrain/maison – avenue de Montpellier – cadastré AI206
- ✓ DIA n°21M0020 – terrain/maison – 687 Ancien Chemin de Valflaunés – cadastré BB74.

Le droit de préemption n'a pas été exercé.

FINANCES, RESSOURCES HUMAINES, SOLIDARITE, FESTIVITES, AFFAIRES GENERALES

2021/017 Rapport informatif sur les orientations budgétaires 2021 du Centre Communal d'Action Sociale

† **Rapporteur : Mme Palma PERRONE VASSALO**

† Rapport informatif.

Il est présenté à l'assemblée le rapport informatif sur les orientations budgétaires 2021 du Centre Communal d'Action Sociale de l'année annexé à la présente note.

M. le Maire indique qu'il a assisté à la première séance du CCAS qui présentait le DOB 2021. C'est une action de la commune qui se fait avec beaucoup de discrétion, travail collectif et remerciements à Mme Perrone Vassalo et à toute son équipe.

Mme Perrone Vassalo présente et détaille ce rapport dans toutes ces nouvelles orientations qui sont difficiles de mettre en place durant cette période et qui seront reprogrammées dès que la crise sanitaire nous le permettra.

M. le Maire indique que ce rapport sera présenté chaque année en conseil d'administration du CCAS et en conseil municipal.

M. Trocellier intervient en regrettant que ce rapport n'indique pas les orientations budgétaires, pas d'informations sur les opérations budgétaires.

Mme Costeraste répond que le budget a été présenté et adopté hier en séance du CCAS, qu'il n'était pas possible tant que celui-ci n'était pas voté de donner les éléments.

M. Trocellier demande des renseignements au sujet de l'organisation de la vaccination. Y-a-t-il un numéro spécifique ou un accueil redirigé ?

Mme Perrone Vassalo répond sur cette organisation, numéro accueil de la mairie, redirigé sur la personne en charge de ce dossier. Si absente une autre personne est en mesure de renseigner.

M. Trocellier indique que de nombreuses personnes ont des difficultés pour prendre des rendez-vous.

Mme Perrone Vassalo répond qu'elle a pris contact avec l'Union Nationale des CCAS pour se renseigner si juridiquement on peut s'occuper de prendre des rendez-vous pour les personnes concernées. Il m'a été répondu que les renseignements demandés sont confidentiels et aussi très compliqué d'obtenir des informations auprès des personnes concernées.

M. Trocellier, cela doit se faire dans la confiance.

M. le Maire partage votre avis mais la vaccination est un acte médical. Les deux premières semaines ont été compliqué, pas assez de doses, les personnes concernées ne comprennent pas ces difficultés d'obtenir un rendez-vous. Progressivement le taux de vaccination va augmenter et il y aura moins de difficultés.

M. Trocellier souligne que dans ce genre de situation, un seul interlocuteur amène plus de confiance.

Mme Costeraste intervient qu'il est primordial de répondre à tout le monde. Et puis, il y a des familles qui s'occupent de leurs parents et qui ne veulent pas que l'on intervienne dans ce fonctionnement.

M. Trocellier insiste qu'une personne identifiée c'est plus porteur dans ce genre de situation, c'est important.

M. Trocellier demande des renseignements sur le fonctionnement du transport à la demande.

Mme Perrone Vassalo répond que l'on a établi une convention avec un prestataire de service (V.T.C.)

Mme Costeraste souligne qu'il a les habilitations en conséquence.

M. le Maire indique que l'on s'adapte à la personne qui demande ce transport.

Mme Perrone Vassalo indique la marche à suivre pour demander ce transport et informe du règlement.

M. Trocellier intervient sur le budget des « Paniers Solidaires ». Ne pourrait-on pas intégrer dans les associations les heures de travail des bénévoles afin d'avoir une idée de ceux que les gens s'investissent dans la commune.

M. Le Maire répond on ne va pas quantifier le travail des bénévoles.

Mme Costeraste indique que l'on ne va pas comptabiliser les heures des bénévoles. Le personnel aura plus de temps possible à aider les personnes.

TRAVAUX, AMENAGEMENT DURABLE, TRANSITION ECOLOGIQUE, SECURITE, PATRIMOINE

2021/018 Demande d'aide financière auprès du Conseil Régional Occitanie/Pyrénées-Méditerranée pour l'équipement de l'espace de coworking de la commune

† Rapporteur : M. Jean-Marc SOUCHE
† Rapport soumis au vote du Conseil Municipal.

Afin de prendre en compte la demande et la pratique grandissante de télétravail, la commune a engagé des travaux pour créer un espace de coworking dans l'ancienne bibliothèque. La création de cet espace de coworking est de nature à redynamiser le tissu économique local.

L'émergence des tiers-lieux, s'inscrit dans un mouvement de fond touchant l'ensemble du territoire. Ces tiers-lieux sont localement porteurs de dynamiques économique et sociale très structurantes et leur essor préfigure celui des nouvelles manières de travailler (télétravail, travailleurs indépendants). Enfin, en contribuant à développer des activités de proximité et à encourager les circuits courts, ces lieux sont des acteurs essentiels de la transition numérique et écologique dans les territoires.

A travers un accompagnement sur toute la chaîne des besoins, de l'aménagement au fonctionnement, une labellisation et une mise en réseau des tiers lieux labellisés, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée souhaite améliorer leur visibilité et valoriser ce type de structures qui répond au besoin, pour les utilisateurs (travailleurs indépendants, salariés et employeurs) de disposer de lieux pouvant contribuer au travail collaboratif et à des nouvelles formes d'organisation. Il s'inscrit aussi dans les deux priorités du projet régional Occitanie 2040 : changement de modèle et rééquilibrage territorial.

Dans ce cadre, la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée propose une offre de service sur toute la chaîne des besoins.

Les projets retenus bénéficient en outre d'une labellisation « Tiers-Lieux Occitanie » et deviennent automatiquement membres du « Réseau des Tiers-Lieux labellisés Occitanie » dont l'animation a été confiée à l'agence régionale de développement économique, AD'OCC.

Il est demandé au conseil municipal :

- **de solliciter** une subvention d'un montant le plus élevé possible auprès du Conseil Régional pour l'équipement de l'espace de coworking ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

La commission municipale relative aux travaux, aménagement durable, transition écologique, sécurité, patrimoine qui s'est réunie le lundi 12 avril 2021 a présenté ces éléments.

<p>■ VOTE : <i>Votants : 27</i> <i>Pour : 27</i> <i>Contre : 0</i> <i>Abstentions : 0</i> VOTE A L'UNANIMITE</p>
--

M. Trocellier demande si on a des demandes pour cet espace.

M. le Maire répond que l'on est en train de préparer le questionnaire et qu'un retour vous sera donné à la suite de celui-ci.

M. Trocellier pense qu'il y a 4 ou 6 ans en arrière, c'était très en vogue, cela lui donne l'impression. Et que depuis la généralisation du télétravail il y a moins de demande.

M. Combernoux expose que cet espace est de plus en plus sollicité. Du fait du télétravail, cette pratique va se dynamiser afin de profiter d'un lieu de rencontre et de partage (équipements, etc...) et d'un lien social.

M. le Maire indique qu'il reçoit des personnes en création d'activités et qui sont à la recherche de bureaux de 10 m² avec salle de réunion dans un environnement professionnel adapté.

M. Combernoux indique qu'il y a des bureaux d'études qui veulent se créer et qui préfèrent ses espaces au lieu de travailler chez eux.

2021/019 Demande d'aide financière auprès de la Région Occitanie pour la requalification du centre ancien du village de Saint Mathieu au titre du contrat « Bourg Centre Occitanie/Pyrénées-Méditerranée »

† Rapporteur : M. Jean-Marc **SOUICHE**
† Rapport soumis au vote du Conseil Municipal.

Il est rappelé que la commune de Saint Mathieu de Trévières est labellisé « Bourg-Centre » par la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée depuis décembre 2019.

Cette labellisation s'appuie sur un diagnostic approfondi et partagé, sur l'identification des enjeux et objectifs à moyen et long termes et sur la définition d'un programme pluriannuel d'investissement dans différents domaines.

La requalification du centre ancien du Village de Saint Mathieu s'inscrit pleinement dans ce contrat.

Ce projet se réalise dans la continuité d'une étude urbaine lancée en 2016.

Une première phase de travaux a consisté à enfouir les réseaux aériens qui desservent le village de Saint Mathieu et à réhabiliter les réseaux enterrés du secteur.

Les objectifs du projet sont d'améliorer la qualité de vie du centre ancien en mettant en valeur les rues et espaces publics et le patrimoine bâti par des aménagements qualitatifs adaptés.

Le périmètre retenu dans l'étude urbaine est celui du plan de protection du centre ancien.

Ces travaux sont estimés à **559.860,00 € HT**

Il est demandé au conseil municipal :

- **de solliciter** la Région Occitanie pour l'obtention d'une aide financière d'un montant le plus élevé possible pour la requalification du centre ancien du village de Saint Mathieu au titre du contrat « Bourg-centre Occitanie/Pyrénées-Méditerranée » ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

La commission municipale relative aux travaux, aménagement durable, transition écologique, sécurité, patrimoine qui s'est réunie le lundi 12 avril 2021 a présenté ces éléments.

<p>■ VOTE : <i>Votants : 27</i> <i>Pour : 27</i> <i>Contre : 0</i> <i>Abstentions : 0</i> VOTE A L'UNANIMITE</p>
--

M. le Maire rappelle qu'en étant « bourg-centre », nous pouvons demander une aide financière, jusqu'alors celle-ci était réservée aux communes de moins de 3500 habitants.

M. le Maire indique que les travaux d'enfouissement seront terminés à la fin de la semaine. Période de basculement et puis phase de dépose de tous les poteaux et fils électriques avant la fin de l'été.

M. le Maire souligne une équipe extraordinaire qui a géré ce chantier professionnellement avec les riverains.

M. Trocellier confirme et les riverains veulent organiser un apéritif de remerciement.

M. Trocellier demande la date des travaux de la place de l'église.

M. le Maire répond en 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 19h58.

La secrétaire,
Mme Sophie GUIGNARD.

Procès- verbal – conseil municipal du 15 avril 2021

Les membres,

Jérôme LOPEZ	Patricia COSTERASTE	Jean-Marc SOUCHE	Christine OUDOM
Patrick COMBERNOUX	Palma PERRONE VASSALO	Luc MOREAU	Gwendoline ATTIA DESJOUIS
Stéphane GOULLIER	Antoine FLORIS	Alain GIBAUD	Marguerite BERARD
Thibaud LE NEUDER	Géraldine LEFEBVRE	Vanessa DURIEUX	Rémi GERBAUD
Kelly BEST	Nicolas GASTAL	Sophie GUIGNARD	Nicole MAZOT
Thibaut MARTINEZ	Isabelle POULAIN	Patrice ROBERT	Christian GRAMMATICO
Lionel TROCELLIER	Maguelone LANAU ALBOUY	Magalie BARTHEZ	